

# REGLEMENT DU CONCOURS DE NOUVELLES 2017 DE L'ACADEMIE DE LA DOMBES

## Article 1. Organisateur.

L'académie de la Dombes organise un concours de nouvelles, ouvert à tous les auteurs (confirmés ou amateurs) francophones. Les éventuels participants mineurs lors de leur inscription fourniront une autorisation parentale écrite.

L'inscription au concours peut être demandée dès maintenant auprès de l'Académie : s'adresser à :

[pouvous@academiedeladombes.fr](mailto:pouvous@academiedeladombes.fr)

Le règlement du présent concours sera alors adressé par Internet.

Thème du concours 2017 : « **La Dombes gourmande** ».

La ville partenaire pour cet opus du concours est la cité de Vonnas, haut lieu de la gastronomie, où seront dévoilés les vainqueurs du concours.

## Article 2. Principes et modalités.

Le concours est ouvert à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017. Les œuvres proposées par les participants devront impérativement être envoyées avant le 01 novembre 2017, le cachet de la Poste faisant foi, sous double enveloppe – celle qui contient les coordonnées de l'auteur étant anonyme et portant simplement le titre du texte.

Les nouvelles sont à faire parvenir à :

**Robert FERRARIS**  
**Concours académie de la Dombes**  
**309 C Chemin du Château de Crangeat**  
**01340 ATTIGNAT**

Les nouvelles rédigées par les participants, inédites, rédigées en français et dactylographiées, comporteront 4 pages au minimum et 6 pages au maximum, **numérotées** (format A4, police Times New Roman, corps 14), à raison de 2000 signes espaces compris par page (inscrire en fin de nouvelle le nombre total de signes, donné par Word dans « Fichier » puis « Propriétés »).

(ATTENTION : **impression RECTO** seulement, et feuilles **NON PLIÉES**)

Elles devront obligatoirement être en relation avec la géographie et/ou l'histoire de la Dombes et de Vonnas. Elles devront avoir un titre. Elles ne comporteront pas d'illustrations.

Chaque nouvelle, dont les pages seront numérotées, sera envoyée en un seul exemplaire, **NON AGRAFÉ**, pour permettre la duplication pour chaque membre du jury.

A cet effet, **un droit d'inscription au Concours est demandé** pour chaque nouvelle envoyée, fixé à 5 euros, **par chèque joint** à l'envoi (libellé à l'ordre de : « Académie de la Dombes »).

**ATTENTION : La nouvelle est un récit court, écrit en prose. Cependant, plus que sa longueur, c'est bien davantage la concision et la qualité de son écriture qui la caractérisent. En règle générale, les personnages d'une nouvelle sont peu nombreux et brièvement décrits. Son action est assez simple mais construite de façon à ménager un effet de surprise au dénouement : c'est ce que l'on appelle la chute.**

**Votre nouvelle ne doit surtout pas être un livre de recettes de la Dombes...**

Du fait de leur participation au concours, les candidats acceptent la publication non rémunérée de leurs œuvres à des fins artistiques ou culturelles.

Chaque candidat, par son envoi, garantit de facto l'authenticité de l'œuvre dont il est l'auteur, à titre individuel. Le nombre de nouvelles par candidat est illimité. Elles peuvent être en compétition dans d'autres concours.

L'envoi sera accompagné des renseignements concernant l'auteur : nom, prénom, date de naissance, adresse complète, numéro de téléphone et éventuelle adresse Internet, cette fiche de renseignements étant sous enveloppe cachetée jointe, sur laquelle figurera uniquement le TITRE de la nouvelle.

### **Article 3. Critères de recevabilité.**

Chaque nouvelle est censée faire honneur à la Dombes, de par ses qualités littéraires, son originalité et le respect du thème proposé. Elle peut se dérouler à toutes époques, passé, présent ou futur, voire imaginaire, et avoir un caractère sentimental, policier, scientifique, comique, fantastique, etc.). Elle peut bien entendu se référer au légendaire local. Par contre, seront systématiquement éliminés les textes portant atteinte aux personnes, ou violents, ou instillant la haine sociale, raciale ou religieuse.

L'académie de la Dombes, organisatrice du concours, se réserve le droit de ne pas retenir une œuvre qui ne correspondrait pas aux critères de sélection et à l'esprit du concours, ou qui serait de qualité insuffisante, sans que cette décision puisse être contestée ni donner droit à une indemnisation ou à un remboursement de frais.

### **Article 4. Le jury.**

Le jury sera composé de membres de l'académie de la Dombes dont le président ou la personne chargée de le représenter, et de personnes extérieures choisies à cet effet.

Le jury se réunira début novembre 2017 et procèdera au classement des nouvelles selon les critères de lecture qu'il aura préalablement définis. Les décisions du jury sont souveraines et sans appel ; il n'aura pas à se justifier, ni à les communiquer. La participation au concours, et au jury, implique l'acceptation du règlement dans son intégralité et le renoncement à tout recours, sous quelque forme que ce soit.

### **Article 5. Dotation du concours.**

Le concours est doté de quatre prix :

- \* un premier prix de 500 € + publication
- \* un deuxième prix de 300 € + publication
- \* un troisième prix doté de deux repas offerts par G. Blanc + publication
- \* un quatrième prix de 150 € + publication

les nouvelles classées de la quatrième à la dixième place seront également publiées, sauf décision contraire du jury (voir ci-dessous).

Les nouvelles primées seront publiées dans un numéro hors série de la revue de l'académie de la Dombes, dont la parution est prévue au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2018. Lancement en la bonne ville de VONNAS.

L'Académie se réserve le droit de ne pas décerner de prix ou de proclamer un palmarès partiel, si elle estime que les nouvelles ne répondent pas aux exigences précitées ou sont de qualité insuffisante.

Les prix seront acceptés tels quels et ne pourront être échangés.

### **Article 6. Termes et conditions.**

Les concurrents ou leurs représentants légaux autorisent l'académie de la Dombes à utiliser, reproduire ou éditer leurs nouvelles en vue de la publication d'un recueil distribué par l'académie de la Dombes et la ville de Vonnas et d'une parution sur son site Internet, sans rémunération aucune.

L'académie de la Dombes, conformément aux règles établies en matière de copyright, considère que les nouvelles présentées sont originales et libres de tout droit de propriété que pourrait détenir un tiers.

L'académie de la Dombes ne saurait être tenue pour responsable en cas de perte, de dommages ou de participation en contradiction avec le présent règlement.

**Engagement, à joindre à l'envoi de la nouvelle (dans l'enveloppe cachetée).**

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Date de Naissance : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

e-mail (obligatoire) : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

déclare concourir au

**« CONCOURS DE NOUVELLES 2017 DE L'ACADEMIE DE LA DOMBES »,  
« LA DOMBES GOURMANDE »**

et approuve par la présente les termes du règlement de ce concours.

Nouvelle et règlement de participation joints au présent envoi.

Je certifie que la nouvelle que je présente est inédite, n'est pas une adaptation d'une œuvre existante.

Je prends note que si je suis le gagnant du concours, ma nouvelle sera dans un recueil, sans droits d'auteur quelconques, ni contrat d'édition.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_